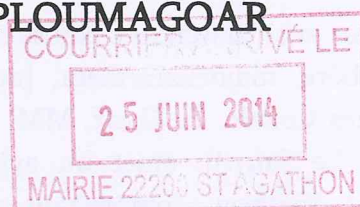


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

RÉUNION DU 13 JUIN 2014

DATE DE CONVOCAATION

05 JUIN 2014

DATE D'AFFICHAGE

05 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le treize du mois de juin, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, M. ECHEVEST (à partir de 19 h 00), MME LE COTTON (à partir de 18 h 55), M. PRIGENT J.-Y. (à partir de 19 h 45), M. LE SAINT, MME LE MAIRE, MM. L'HOSTIS-LE POTIER, GOUZOUGUEN, MMES VIART, LOYER, M. LARMET, M. RICHARD, MMES RAULT, COCGUEN, BOTCAZOU, HOAREAU, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, TANGUY, MME CORBIC MM. IRAND, MORICE, MME LE GARFF, MME TANVEZ (jusqu'à 20 h 00).

Pouvoirs : Mme ANDRÉ à Mme VIART,
M. PRIGENT à M. ECHEVEST (jusqu'à 19 h 45),
Mme GUILLAUMIN à M. HAMON, Maire,
M. LE HOUEFF à M. GOUZOUGUEN,
M. ROBERT à Mme CORBIC.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**OBJET : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-AGATHON
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL —**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 février 2014, la Commune de Saint-Agathon a arrêté son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il ajoute que, conformément au Code de l'urbanisme, ce projet est transmis pour avis aux personnes publiques associées, dont la Commune de Ploumagoar en tant que commune limitrophe.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Saint-Agathon, dans son projet de révision, a pour intention notamment de transformer un secteur de plus de deux hectares, situé avenue du Goëlo, classée actuellement en zone UY (zone à vocation industrielle et artisanale) en zone UYc (zone à vocation commerciale).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis et propose de passer au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, majoritairement, [ayant voté pour : 22 (y compris les pouvoirs) | ayant voté contre : 05 Mmes Corbic, Le Garff, MM. Irand, Morice, M. Robert (pouvoir à Mme Corbic) | s'étant abstenu : 01 (M. Le Saint)], émet un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Agathon, comprenant notamment la transformation, avenue du Goëlo, d'une zone UY en zone UYc.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



B. HAMON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212202253-20140613-DE064CM13062014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014
Publication : 23/06/2014

Le Maire - B. HAMON